

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Mercredi 22 Juillet 2026 à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET, Maire,

Olivier ARZANO, Pauline DOUBLE, Andy GIAIOURAS, Florian GRATALOUX, Yoris HOARAU, Isabelle JANAUDY, Agnès MOREL, Hélène POULAIN, Jean-Pierre TERRIEUX, Régis YVRARD.

Absences excusées :

ARCHER Claudine, DERRIEN Sabine, SANTUS Marie-Agnès, BILLET Fabien,

Pouvoirs :

Claudine ARCHER à Isabelle JANAUDY.

Sabine DERRIEN à Agnès MOREL.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 3 Juillet 2026
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Réalisation d'un diagnostic Eclairage public
- 4- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Election du Secrétaire de séance

Andy GIAIOURAS est élu secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 3 Juillet 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 3 Juillet 2026 est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Aucune observation particulière n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

3- Délibérations

3.1 Délibération n° 2026-36 relative à la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public

Laurent GUILLET rappelle que la commune étudie la possibilité de confier au TE38 la gestion et la maintenance de son éclairage public. Avant toute décision relative à une éventuelle prise de compétence, il apparaît nécessaire de disposer d'un état précis du patrimoine communal.

TE38 propose de réaliser un diagnostic comprenant notamment le recensement des points lumineux et des armoires, la vérification de leur état, ainsi que l'établissement d'une cartographie du réseau. Ce diagnostic doit permettre à la commune de mieux identifier les secteurs, les équipements et les besoins d'intervention, puis de déterminer les suites à donner en matière d'entretien, de programmation et de modernisation du parc.

Le montant annoncé pour cette prestation est de 1 665,00 €. Il est précisé que cette somme fera l'objet d'un remboursement à la commune selon les modalités présentées par TE38. La réalisation du diagnostic pourrait intervenir au cours du mois d'août 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la réalisation de ce diagnostic par **13 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstentions.**

Le Maire indique qu'il est proposé de rattacher à l'ordre du jour une délibération relative à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, afin de permettre la poursuite de la procédure concernant la situation professionnelle d'Edwige PERRIN, qui remplit la fonction d'ATSEM à l'école.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le rattachement de cette délibération à l'ordre du jour

3.2 Délibération n° 2026-37 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée d'Edwige arrive à échéance le 31 août 2026. Afin de stabiliser sa situation et de garantir la continuité du service, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C.

Il est précisé que cet emploi ne relève pas du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, l'accès à ce cadre d'emplois étant subordonné à la réussite au concours correspondant. L'emploi d'adjoint technique territorial permettra néanmoins d'assurer des fonctions d'appui au sein de l'école maternelle et des services concernés.

L'organisation envisagée consiste à établir un contrat à durée déterminée du 1er septembre au 1er octobre 2026, avant une nomination en qualité de stagiaire pour une durée d'un an, dans la perspective d'une titularisation. La rémunération serait établie sur la base du deuxième échelon, correspondant à l'indice brut 368.

Le Conseil municipal se déclare favorable à la création de cet emploi permanent par **13 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions.**

4- Questions diverses

4.1 Eclairage public : gestion, horaires et interventions

Les échanges se poursuivent sur l'éventuelle prise de compétence par TE38 pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public. Les montants indicatifs présentés sont de 7,00 € par an pour un point lumineux équipé en LED et de 12,50 € par an pour un point lumineux non équipé en LED. Il est rappelé qu'une nouvelle délibération devra être présentée avant le mois d'octobre 2026 si la commune souhaite poursuivre cette démarche. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le produit de la taxe sur l'électricité est versé directement à TE38.

Les horaires actuellement retenus prévoient une extinction de l'éclairage de 23h00 à 6h00 en période estivale et de 21h00 à 6h00 en période hivernale. Plusieurs difficultés sont toutefois relevées concernant la fiabilité des horloges. Le diagnostic devra notamment permettre de cartographier les secteurs desservis et d'identifier précisément les horloges correspondantes. Il est également indiqué que le prestataire peut, sur demande, procéder à l'allumage d'un secteur déterminé à l'occasion d'une manifestation.

Une intervention récente de l'entreprise Eiffage, portant notamment sur le remplacement d'ampoules et de drivers, a représenté un coût de 780,00 €. Malgré cette intervention, plusieurs dysfonctionnements persistent, avec des points lumineux qui ne fonctionnent plus ou qui clignotent, notamment à proximité de l'école, aux 160 et 172 route du Mont, au 181 chemin de Tribu et au 220 chemin de la Miral. Le détail des points sur lesquels Eiffage est intervenu devra être demandé afin de vérifier les prestations réalisées et d'organiser les suites nécessaires.

Le Conseil municipal relève enfin des incohérences dans la numérotation des points lumineux. Le parc communal comprend environ 120 points d'éclairage. Il convient donc de fiabiliser la correspondance entre les numéros, les adresses et les différents points de livraison.

4.2 Projet d'enfouissement des réseaux au chemin de Tribu

TE38 a réalisé une étude portant sur l'enfouissement des réseaux d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public au chemin de Tribu. Dans le cadre des hypothèses présentées, la partie relative à l'éclairage public ne générerait pas de dépense pour la commune.

Pour les réseaux d'électricité et de télécommunications, plusieurs scénarios financiers ont été évoqués. Selon les hypothèses, le reste à charge communal pourrait être compris entre 0,00 € et 35 200,00 €. Le coût total de l'opération n'est toutefois pas stabilisé, différents montants compris entre environ 89 000,00 € et 200 000,00 € ayant été mentionnés au cours des échanges.

Compte tenu de l'importance de l'investissement et des incertitudes financières qui subsistent, le Conseil municipal considère que ce projet ne peut pas être retenu à court terme. Une réalisation avant 2030 apparaît peu réaliste ; cette échéance pourra être réexaminée ultérieurement en fonction des priorités communales et des possibilités de financement.

4.3 Achat et commande de mobilier

Un point est présenté sur les commandes de mobilier destinées à la mairie, à l'école et à la cantine. Pour la salle du Conseil municipal et l'accueil de la mairie, un devis d'un montant de 5 059,20 € a été signé auprès de la société « Mille et un bureaux ». Il comprend notamment trente-deux chaises en résine noire, un bureau et un caisson.

Les tables de la salle du Conseil municipal ont fait l'objet d'une commande distincte auprès de Coma Tevalco. Elles seront composées de plateaux blancs et de pieds noirs. La livraison du mobilier est annoncée pour la semaine 37.

Pour le P'tit Brens, trois tables rondes, une table rectangulaire et vingt-cinq chaises en bois ont été commandées. Pour la cantine, la commande porte sur trois tables ovales et six chaises.

Des achats complémentaires restent à prévoir, notamment une petite table ronde, une table destinée aux archives et une table de cuisine.

4.4 Suivi des travaux de la mairie

Le Conseil municipal fait le point sur l'avancement des travaux de la mairie. Des incertitudes demeurent sur le calendrier d'achèvement, en particulier pour les travaux de peinture, d'électricité et pour l'obtention du Consuel. Ces difficultés sont notamment liées aux retards constatés. Une réunion de suivi doit être organisée afin de préciser les interventions restant à réaliser et leur calendrier.

4.5 Nettoyage des bouches d'égout et écoulement des eaux

Il est décidé de solliciter un devis pour le nettoyage des bouches d'égout, avec une attention prioritaire portée au secteur de la gare. Les phénomènes d'inondation ou d'accumulation d'eau observés de manière récurrente conduisent également à s'interroger sur un éventuel défaut de conception. Ce point devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

4.6 Stationnements gênants

La commune poursuit une démarche de sensibilisation concernant les stationnements gênants. Des avis sont déposés sur les véhicules concernés, notamment lorsqu'ils sont stationnés sur des espaces verts ou dans des secteurs où ils entravent la circulation et l'entretien des lieux.

4.7 Accès au city-stade

La demande visant à prolonger l'ouverture du city-stade au-delà de 20h00 pendant la période estivale n'est pas retenue.

4.8 Conséquences de l'épisode de grêle

La Préfecture n'a pas retenu le classement de l'épisode de grêle au titre de l'état de catastrophe naturelle. Des interventions ont néanmoins été réalisées sur certains bâtiments afin de remettre en place les tuiles déplacées ou endommagées.

4.9 Arbre menaçant route de Vénérieu

Un arbre présentant un caractère menaçant, situé route de Vénérieu, a été abattu par l'entreprise Sartel. Le coût de cette intervention est supporté par la propriétaire concernée.

4.10 Adoucisseur de l'école

Une facture d'un montant de 300,00 € toutes taxes comprises a été réglée au titre d'une intervention sur l'adoucisseur de l'école afin de le remettre en service et en conformité.

4.12 Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est fixé au samedi 5 septembre 2026 à 10h00.

La séance est levée à **20h35**.